

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF2262

présenté par

Mme Parmentier, M. Allisio, M. Boulogne, M. Casterman, M. Dessigny, M. Fouquart, M. Christian Girard, M. Gonzalez, Mme Marais-Beuil, M. Mauvieux, Mme Ménaché, M. Renault, M. Sabatou, M. Salmon, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Ballard, Mme Auzanot, Mme Bamana, M. Beaurain, M. Bilde, M. Chudeau, M. Clavet, Mme Da Conceicao Carvalho, Mme Joncour, Mme Joubert, M. Odoul, M. Perez, Mme Roy, M. Sanvert et Mme Sicard

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Culture »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Patrimoines	0	1
Création	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	0
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	0
TOTAUX	0	1
SOLDE	-1	

EXPOSÉ SOMMAIRE*Amendement d'appel.*

Le sens de cet amendement est d'appeler l'attention de la Ministre de la Culture sur les dotations du Ministère de la Culture à l'endroit de différents opérateurs - tels que le Musée du Louvre, le Musée des arts décoratifs ou encore le Musée Guimet. Depuis plusieurs années, des communications insistent sur la valorisation économique qu'il est possible d'en faire. Valorisation qui doit permettre de réduire la dépendance financière de ces musées à l'État.

Aussi, convient-il pour le ministère de la Culture de présenter son plan pour accentuer l'autonomie financière de ces différents musées et fixer des objectifs précis et chiffrés.

Pour que cet amendement soit déclaré recevable, il est proposé de retirer 1 euro d'AE et de CP de l'action 03 Patrimoine des musées de France du programme 175 patrimoines.